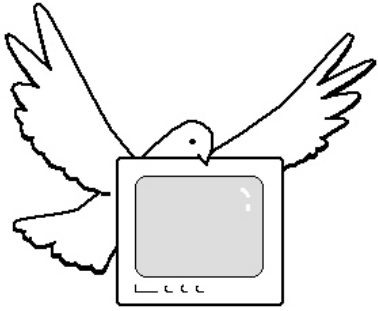


**EDUPAX**



***Pour vivre en paix:  
une stratégie québécoise de  
prévention de la violence et  
de la criminalité***

---

**I- La sécurité, un élément essentiel du développement social, économique et humain de la collectivité québécoise.**

De quoi est faite la qualité de vie que recherchent les citoyennes et les citoyens? Hormis un revenu minimal, un toit et une façon de se rendre utile, apparemment de mille petits riens inventés au jour le jour tout au long d'une vie à l'abri du danger. Mais dès que surgit une agression, une violence, un vol, on est propulsé dans un autre monde, pour certains envahi de colère, pour d'autres, de peur ou encore de méfiance; on ne possède plus son temps, son énergie, on ne se sent plus aux commandes de sa propre destinée, on ne se sent plus chez-soi chez soi.

La sécurité, c'est-à-dire notre capacité collective de prévenir la violence, la délinquance, de réduire la criminalité, est un élément constitutif de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois. La sécurité est d'autant plus fondatrice d'un contrat social qu'elle comprend également le sentiment de sécurité, cette sécurité d'esprit ambiante qui doit qualifier une relation fondamentalement harmonieuse entre les individus et les groupes qui composent notre société. La sécurité, comme telle, et sa dimension subjective de sentiment de sécurité font partie des valeurs hautement prisées au Québec. Les gens s'en préoccupent, en parlent, y réfléchissent.

Combien de grandes villes d'Amérique du Nord, en effet, peuvent se permettre un Festival de Jazz où 100 000 personnes se retrouvent au coude à coude, en plein centre-ville, sans problèmes, parce que la foule dédaigne le grabuge, parce qu'une équipe de sécurité sans autre arme que sa formation et sa patience raisonne les trouble-fêtes? Théâtre d'événements très graves comme la mort d'Anthony Griffin ou de Marcellus Francois, Montréal n'a pas connu d'émeutes de par la volonté de tous de maintenir le dialogue, de continuer à se parler même en période de crise. À ce titre, Montréal n'est pas une exception au Québec; pensons au Carnaval de Québec, aux grands rassemblements comme les Médiévales etc.

Par ailleurs, le Québec fait figure de pionnier dans son approche d'éducation et de responsabilisation eu égard à la violence conjugale. La loi des jeunes contrevenants démontre également l'originalité du Québec dans la recherche de solutions plus durables que le durcissement des peines. L'intervention-jeunesse du MSSS, notamment le programme "1-2-3 Go" et des partenariats comme "Agir ensemble pour éviter la violence" de la Fondation Docteur Philippe-Pinel, pour ne nommer que quelques expériences novatrices, démontrent qu'on s'inscrit dans une logique de prévention. En plus de politiques sectorielles et d'initiatives prometteuses, on peut déjà s'appuyer sur les résultats d'un certain nombre d'analyses menées au cours des dernières années, dont le Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité.

Le Québec bénéficie d'expériences, d'outils analytiques et de savoir-faire qui constituent des acquis certains en matière de prévention. Il s'agit toutefois d'acquis fragiles dans la mesure où, précisément pour se développer, la sécurité conçue comme bien collectif doit proposer une vision sociale et faire l'objet d'une démarche systématique et intégrée semblable à celles qui ont été entreprises avec succès dans le domaine de l'éducation, la santé, la culture. Or les organismes communautaires, pour ne mentionner que ceux-là, sont aujourd'hui à la limite de leurs ressources, notamment en ce qui a trait aux outils de perfectionnement. Sans stratégie intersectorielle et multidisciplinaire, il devient impossible d'agir véritablement sur les causes de la violence voire d'enrayer les modèles d'abus. La fragilité de ces acquis tient d'abord et avant tout à leur incapacité de démontrer toute l'ampleur de leur efficacité en-dehors d'une stratégie d'ensemble.

Mais pourquoi consacrerait-on temps, énergie et ressources à une telle stratégie au moment où le taux de criminalité est en baisse, depuis sept ou huit ans, partout en Occident? Trois raisons, essentiellement, sautent aux yeux: **premièrement**, les coûts économiques et sociaux de la violence et de la criminalité demeurent par trop élevés; **deuxièmement**, la violence augmente dans certains groupes spécifiques; **enfin**, et peut-être surtout, les dispositifs à mettre en place ne visent pas seulement à contrer des phénomènes plus ou moins fluctuants mais à bâtir un projet de société à long terme, construire une société non seulement objectivement sécuritaire mais reconnue, vécue comme telle par sa population.

Rappelons d'abord quelques données connues. Le tableau synthèse dressé par la Table ronde sur la prévention de la criminalité était, déjà en 1993, fort éloquent:

- **431 millions\$** en biens et argent non récupérés, en dommages non réclamés, en frais médicaux, en pertes de salaires et versements de montants d'assurances;
- près **d'un milliard et demi** en services policiers et **un autre milliard** en matière de sécurité privée;

- **28 millions\$** dépensés en poursuites devant les tribunaux criminels; près de
- **600 millions\$** consacrés à la garde des prévenus et accusés, juvéniles et adultes;
- **28 millions\$** pour venir en aide aux victimes; soit un total de **trois milliards de dollars** qui ne représente qu'une fraction des coûts réels."

De plus, il s'agit de coûts récurrents qui pourraient augmenter considérablement sans pour autant conjurer les limites de la réponse traditionnelle apportée par le système de justice **pénale** que constituent les services policiers, les tribunaux et les prisons. Plusieurs études de par le monde le démontrent, comme celle du gouvernement des Pays-Bas dont les résultats ont été publiés en 1997. Cette étude de simulation sur douze ans (de 1993 à 2005) révèle que c'est la prévention sociale (on dirait ici la prévention par le développement social) qui obtient les meilleurs résultats pour réduire les dépenses de police/justice. Ainsi, selon cette étude, non seulement un ajout de 1000 policiers n'aurait pas pour effet de réduire la criminalité à moyen terme, mais on observerait plutôt un accroissement de 6 % de la criminalité violente après trois ans, au moment même où une stratégie d'augmentation de 30% des efforts consentis à la prévention sociale commencerait à engendrer des économies pour le gouvernement.

Une autre raison qui devrait militer en faveur d'un accroissement des efforts de prévention est que la baisse relative du taux de criminalité, observée depuis quelques années, est accompagnée d'une augmentation inquiétante de la violence chez les jeunes et de la violence conjugale. Une enquête récente menée auprès d'élèves du secondaire montre que de tous les indices élaborés pour évaluer le climat perçu par les jeunes, c'est celui qui mesure la violence qui ressort le plus; dans une échelle de 1 à 4, l'indice moyen de violence entre les élèves est de 2,9. Dans une étude québécoise de 1994 auprès d'adolescentes de 14 à 19 ans, 54% d'entre elles rapportent avoir été agressées sexuellement dans le cadre d'une relation amoureuse.

Malgré certaines contraintes méthodologiques, le ministère de la Sécurité publique avance que le taux de perpétration d'actes de violence conjugale a augmenté de 1% en 1997, soit un taux de 20% supérieur à celui de 1988 (quoique de 13% inférieur au sommet atteint en 1993); 49% des victimes ont subi des blessures physiques; les femmes les plus vulnérables étaient celles de 25 à 29 ans dont le niveau de victimisation était plus de deux fois celui de l'ensemble des Québécoises. Il s'agit là de l'âge où les femmes ont de très jeunes enfants, l'âge moyen des femmes à la maternité oscillant de 26 à 28 ans entre 1970 et 1997.

Les actes de violence, même ceux considérés criminels, ne sont pas toujours déclarés à la police. La partie Enquête de victimisation de l'Enquête sociale générale (ESQ) menée par Statistiques Canada en 1993 montre que certaines catégories de crimes sont particulièrement sous-rapportées à la police; par exemple, 90% des agressions sexuelles, 68% de voies de fait, 56% des vols de biens personnels, 53% des vols qualifiés et 54% du vandalisme.

Bien que les statistiques sur les taux de victimisation sont probablement plus près de la réalité, elles ne peuvent rendre compte que d'une partie du portrait global. Les excès de rage, la négligence, l'insulte, les menaces, le harcèlement et certaines formes d'intimidation, sont des comportements dont il est difficile d'estimer l'ampleur. De plus, l'acceptation et la tolérance face à la violence varient selon les individus et les sociétés, ce qui a pour conséquence de limiter les plaintes par rapport à certains comportements violents. Enfin, la peur de représailles ou la honte pourront contribuer au silence des gens par rapport à une violence qui leur est infligée par des personnes de leur entourage.

Or ces données sont d'autant plus redoutables du fait qu'elles sont au coeur de l'avenir. Dans tous les cas elles affectent les adultes de demain en perturbant profondément la famille, nourricière des valeurs et des habiletés de résolution de problèmes qui moulent le futur, aussi un succès de prévention dans cette zone appellerait-il, assurément, des retombées à très long terme. Il n'est pas non plus rassurant de constater que l'impact de la violence et de la criminalité soit augmenté par la pauvreté ainsi que par la fragilité du troisième âge. Il s'agit bien sûr de catégories de population largement féminisées. D'autre part, en milieu scolaire, la détérioration des rapports que les jeunes entretiennent entre eux et avec les adultes révèle une désensibilisation bien réelle face à la violence.

Depuis les drames survenus dans des écoles des États-Unis au cours du printemps 1999, les intervenants sont de plus en plus nombreux à témoigner que ces événements constituent la pointe de l'iceberg. Les élèves sont nombreux à souffrir d'isolement et les divertissements à caractère violent créent un dommage important à leur imaginaire. La violence, verbale d'abord, constitue le terreau dans lequel une culture de l'agression devient la norme.

Phénomène tout aussi troublant, il s'agit de catégories de population bien précises. Des personnes, en chair et en os, surgissent aussitôt à l'esprit de chacun de nous; des vies brisées dont nous avons été témoins, des drames humains qui nous ont scandalisés, la mort d'un jeune, l'affliction d'une vieille voisine. Peut-être ne parlons-nous plus d'un concept étroit de sécurité mais de solidarité sociale, d'équité, de droits de la personne, de développement durable. Peut-être doit-on faire consensus sur une certaine qualité de vie de l'ensemble de la population comme un droit collectif, dans la foulée des grandes chartes internationales, et non le privilège d'une minorité.

Disons-le bien simplement: qui d'entre nous ressent que le taux de criminalité est en baisse? Qui "croit aux statistiques" en son for intérieur? Cette baisse, réelle, n'a pourtant pas entraîné automatiquement le sentiment de sécurité. Qui plus est, elle risque de banaliser la montée des incivilités, de tous ces manques de respect élémentaire qui ébranlent le rapport à autrui. En cela, le sentiment de sécurité n'est pas seulement un sentiment, il n'est pas tout à fait subjectif: il désigne aussi une expérience quotidienne, objective, d'agressions mineures, de sollicitations provocantes, notamment en milieu urbain.

Ce sont des gestes insolents qui ne sont pas interdits, mais qui nous laissent interdits, bouche bée devant le mépris dont on a fait l'objet. Toutes ces petites brutalités ne sauraient être réglées sans tomber dans la démesure d'un état policier; elles appartiennent à notre capacité collective de socialisation, à

une volonté collective de recherche des comportements réciproquement acceptables. Aucune loi, aucune sanction ne peut remplacer cette barre intériorisée qui fixe en chaque individu son espace vital et celui de l'autre ainsi que le niveau de respect à y accorder. C'est ici que doit commencer le projet de société, et donc la prévention. À cet égard, pour enraciner une culture de prévention, il faut parler de bien-être collectif, d'un projet de société qui cherche à développer la qualité de vie des gens plutôt que de se cantonner dans le curatif. Car la répression a ses limites, notamment financières; il est temps d'oeuvrer dans une perspective d'équilibre entre prévention et répression.

En conclusion, le Québec est sur la bonne voie, excellente même à certains égards, mais cette voie se rapproche rapidement de sa limite sinon de son "niveau d'incompétence". Il existe une appropriation réelle, par la population, de ce bien collectif qu'est la sécurité, une approche terrain de solidarité dont les liens créés constituent en eux-mêmes une prévention. Sauf qu'une spécialisation clientéliste et sectorielle commence déjà à morceler cette prévention. Aujourd'hui l'on peut retrouver, pour un même centre-ville sur une même problématique, trois ou quatre organismes avec autant de points de vue et de plans d'action différents. Bref, l'efficacité et l'économie que représente la prévention ne se réaliseront pas sans une stratégie d'ensemble, intersectorielle, multidisciplinaire, centrée sur la personne humaine, misant sur les capacités locales, assumée par le leadership de l'État.

## **II - Les objectifs d'une stratégie de sécurité et de prévention de la criminalité pour le Québec.**

Une stratégie de sécurité et de prévention de la criminalité aurait pour objectif global d'assurer aux Québécois et aux Québécoises un environnement paisible, sûr et sans violence tant au foyer que dans les lieux publics.

Une telle affirmation appelle, il va sans dire, des objectifs spécifiques qui la précisent et s'articulent les uns aux autres. Nous en verrions sept principaux:

- 1)** Cette stratégie viserait de façon spécifique à réduire et à prévenir la délinquance, la violence et l'insécurité au Québec.
- 2)** Cette stratégie ciblerait les facteurs de risque, tant ceux liés aux contrevenants potentiels que ceux liés aux victimes potentielles, la gestion non violente des conflits, l'aide aux victimes et la réinsertion sociale.
- 3)** Cette stratégie s'inscrirait dans une démarche de solidarité et de lutte à l'exclusion, de promotion de la santé publique et d'amélioration de la qualité des services publics.
- 4)** Cette stratégie ferait appel à la responsabilisation de tous les acteurs institutionnels concernés (police, justice, éducation, santé, affaires sociales, logement, transports, urbanisme) en fonction des responsabilités des différents paliers de gouvernement (provincial, régional et municipal).
- 5)** Cette stratégie ferait également appel à la participation du secteur privé, des groupes communautaires et des citoyens et citoyennes dans leur milieu de vie

ou de travail. En milieu scolaire elle ferait appel à la responsabilisation et à la concertation des parents avec le personnel scolaire et avec les élèves.

**6)** Cette stratégie mettrait à contribution le savoir et l'expertise développée au Québec et ailleurs en matière de sécurité urbaine et de prévention de la violence et de la criminalité; elle ciblerait les types d'interventions qui s'avèrent les plus efficaces à réduire et à prévenir de façon durable la délinquance, la violence et l'insécurité et elle favoriserait le recours aux méthodologies rigoureuses reconnues en vue de mettre en oeuvre les programmes partenariaux de sécurité et de prévention.

**7)** La mise en oeuvre de cette stratégie ferait l'objet d'un suivi étroit et d'une évaluation rigoureuse dans la perspective de mettre en lumière la portée et l'efficacité des programmes de prévention ainsi que les bénéfices qui peuvent en découler au plan des investissements publics.

### **Quelques postulats**

La plupart des ces objectifs parlent par eux-mêmes; ils sous-entendent, toutefois, un certain nombre de postulats qui méritent d'être éclaircis. D'abord et avant tout, il faut préciser combien la notion de prévention est à la fois ample et précise. Ample en ce qu'elle exige une vision d'ensemble du développement social qui en est le principal garant. Impossible en effet de penser prévention sans son intégration à des politiques globales; la violence urbaine, par exemple, ne peut être contrée en dehors d'une politique de développement urbain. Mais toute ample qu'elle soit, la prévention ne tient pas d'une naïve pensée magique; elle vise une efficacité réelle au même titre que la prévention des incendies dont le but est d'avoir moins de feux à éteindre. Et c'est au nom même de cette efficacité que la prévention doit cibler des facteurs de risque sans y réduire la réalité et faire le pendant à la répression sur le plateau si sensible de la justice sociale sans prétendre la remplacer.

L'objectif de cibler les facteurs de risque doit s'intégrer à une "pensée préventive" d'ordre qualitatif; il s'agit non seulement d'empêcher l'accroissement de la violence mais de penser les politiques autrement en prévoyant leur impact potentiellement négatif sur la sécurité; on pense à la pratique d'une analyse différenciée selon le sexe ou l'appartenance à une minorité, par exemple, qui replace l'être humain au centre des problématiques comme des avenues de solutions et définit citoyens et citoyennes comme partie prenante de leur sécurité. Cibler les facteurs de risque doit signifier renforcer les facteurs de protection comme l'éducation, l'estime de soi, une offre de soutien adéquate, la capacité de résolution de problèmes en-dehors de la violence, l'offre de possibilités de réparation, une réponse à la demande d'aide de l'agresseur. Les interventions qui renforcent la solidarité communautaire, le sentiment d'appartenance, le civisme doivent être vus comme contribuant de manière significative à affermir ces facteurs de protection.

Une véritable prévention implique d'examiner et de transformer les rapports sociaux, le pouvoir des uns sur les autres, pouvoir des hommes sur les femmes, des adultes sur les enfants, d'un groupe social sur un autre. Une véritable

prévention implique également d'examiner et de transformer les modèles qui font qu'un garçon qui ne sait dire ses besoins et crier au secours à l'école devienne une statistique du suicide. Il faut faire en sorte que les valeurs dominantes s'inversent et qu'on parle davantage de sécurité comme bien collectif que de prévention du crime, d'intégration plutôt que d'exclusion, de la personne humaine comme sujet de transformation plutôt qu'objet d'intervention.

Enfin, l'ensemble de ces objectifs se situe dans une perspective d'équilibre eu égard à la répression. La chose peut sembler étrange, mais la crédibilité de la prévention est tributaire de la crédibilité de la répression. Si les alternatives à l'emprisonnement, par exemple, en viennent à représenter un fourre-tout uniquement bon à soulager les dépenses publiques au nom d'une certaine prévention, on comprendrait la population de s'en méfier. Pour remettre les pendules à l'heure, il est essentiel que les mesures de l'appareil judiciaire ne contredisent pas tout carrément la notion de crime, fassent des agresseurs des victimes et des victimes du crime le cadet de nos soucis collectifs. La prévention n'est pas un humanisme de complaisance qui oublie que si une fraction des agresseurs ont été agressés dans leur enfance, la vaste majorité des enfants battus ne deviennent pas des criminels. La répression doit sévir, mais efficacement, c'est-à-dire sans devenir un instrument de reproduction du problème. Son champ d'action propre est indispensable mais il ne peut palier à l'absence de stratégie de prévention.

### **III - Les éléments d'une stratégie de sécurité et de prévention de la criminalité adaptée aux besoins et à la réalité du Québec.**

- 1) Une stratégie de sécurité et de prévention de la criminalité devrait s'appuyer sur une capacité renforcée et partagée d'analyser et de comprendre la nature et l'évolution des phénomènes liés à la délinquance, à la violence et à l'insécurité dans le contexte du Québec.
- 2) À l'échelle du Québec, cette stratégie devrait se situer résolument dans une perspective interministérielle, aux fins de définir les grandes orientations de base et les lieux de concertation, notamment, et être soutenue par les mécanismes appropriés à cet égard.
- 3) La capacité des collectivités locales (municipalités et communautés urbaines) de coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies décentralisées de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité devrait être renforcée dans le contexte d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et communautaires à l'échelle régionale.
- 4) Les besoins en matière de sécurité devraient être mieux intégrés aux interventions dans les domaines de la planification et de l'aménagement urbains.
- 5) La mise en oeuvre des approches policières visant la résolution partenariale des problèmes devrait être généralisée et mieux soutenue.
- 6) L'expertise des groupes communautaires et du secteur privé devrait être mise en valeur dans le cadre d'une telle politique, de même que la capacité des

organisations du terrain à gérer des programmes de prévention décentralisés devrait être renforcée.

**7)** La formation des intervenants à tous les niveaux (élus, gestionnaires urbains, juges, dirigeants policiers, responsables et coordonnateurs de programmes, praticiens du terrain, enseignants ) devrait être privilégiée.

**8)** En milieu scolaire, l'apprentissage de moyens de prévention et le développement d'un «esprit coopératif et solidaire» devraient être intégrés aux objectifs de la mission et aux projets éducatifs de chaque école. La formation des jeunes, à la résolution des conflits, à la dissuasion pacifique et à la médiation devrait faire partie du programme académique de l'école. De même, l'éveil du sens critique des jeunes face à la prolifération de la violence dans les divertissements devrait être intégré à cette formation.

**9)** La violence faite aux femmes et aux enfants, la violence chez les jeunes, l'insécurité ressentie par les personnes âgées et les cambriolages devraient être au nombre des questions prioritaires à traiter dans le cadre d'une stratégie de sécurité et de prévention de la criminalité pour le Québec.

### **La coordination des initiatives en prévention**

**Au Québec, il existe aujourd'hui très peu de coordination entre les principaux intervenants en matière de prévention; peu ou pas d'échange entre chercheurs et peu ou pas d'échanges entre la recherche et le terrain.**

Un des phénomènes actuels les plus frappants demeure la multitude de lieux de recherche, d'analyse, de suivis dont les études sont rarement rassemblées, partagées; inutile d'ajouter qu'elles donnent rarement lieu à une réflexion commune des chercheurs. Il existe, au sein de nos universités, plusieurs certificats en sécurité, principalement destinés aux intervenants-terrain, non coordonnés entre eux. En outre, la criminologie est sur-spécialisée dans le domaine pénal - ce qui n'est pas une exclusivité québécoise mais un fait pratiquement partout dans le monde - et n'a pas investi le champ de la prévention ni celui des approches multidisciplinaires; les criminologues sont, au demeurant, parmi les premiers à le reconnaître.

### **La jonction entre la recherche et la pratique**

À un autre niveau, la jonction entre la recherche et la pratique n'existe pas non plus pour aller plus loin dans le diagnostic et l'affinement des pratiques; ce sont deux univers étanches. La recherche n'est pas organiquement axée sur les besoins du terrain et le terrain n'opérationnalise pas nécessairement les résultats de la recherche. Or la recherche doit aussi porter sur les approches tactiques, les façons de faire. En santé publique, par exemple, on retrouve deux fonctions de recherche nettement cernées: la connaissance-surveillance visant à documenter les phénomènes et la connaissance des mesures efficaces de correction, reliée évidemment à la planification et l'évaluation des programmes. Analyses, méthodologies et pratiques peuvent ainsi être transférées, répandues. La recherche en prévention doit impérativement comprendre deux volets, l'un sur la nature du problème, l'autre sur la nature de la solution.

Nous ne disposons pas non plus d'un inventaire de tout ce qui se fait au Québec. Le CRIVIF-Québec (Centre d'excellence en recherche sur la violence faite aux



femmes), par exemple, a dressé l'inventaire des initiatives auprès des petites filles en matière de prévention de la violence et a été renversé de constater, d'abord la quantité de bons projets qui sont mis de l'avant, ensuite la diversité des transferts. À efficacité comparable, efficacité d'ailleurs dûment évaluée dans tous les cas, certaines expériences réussissent à s'exporter dans d'autres milieux, à avoir un impact important, alors que d'autres ne percent pas. Évaluation, partage, réplique, constituent une chaîne de promotion du savoir-faire que l'on souhaiterait ininterrompue; pour ce faire, il importe d'identifier les facteurs transférables d'un milieu à l'autre voire d'un pays à l'autre. La solution à ces maux n'est pas uniquement, ni même surtout, d'ordre pécuniaire. Non pas qu'une chaire universitaire, un institut ou un observatoire ne seraient pas utiles mais des modèles légers comme le Service aux collectivités de l'UQAM qui réunit chercheurs et groupes communautaires sous un même objectif de jonction productive entre recherche, formation et pratique a déjà fait ses preuves. Quoiqu'il en soit du modèle choisi, l'essentiel, c'est que l'éclatement actuel ne peut pas durer, et la pérennité du travail accompli doit être assurée.

### **L'obligation d'obtenir des résultats**

On peut mettre l'étiquette "prévention" sur tout et n'importe quoi mais la prévention doit se situer carrément dans une perspective à moyen terme d'obligation de résultats: réduire le nombre de victimes et le nombre de contrevenants. Une stratégie québécoise doit reposer sur des programmes dont l'efficacité est démontrée. Or, s'il est relativement facile d'encercler un secteur donné, la difficulté réside dans le croisement des matrices, dans la nécessité d'une lecture transversale des phénomènes. Sur une question comme l'itinérance des jeunes, par exemple, il y a une lecture santé publique, une lecture sécurité publique etc. La prévention, c'est faire en sorte que les univers se rencontrent, à petits pas au début, bien sûr, mais qui finissent par former une vue d'ensemble qui ait une véritable emprise sur la réalité.

Il faut aussi rappeler la qualité de l'expertise accumulée par les organismes communautaires dans le domaine de la violence; ceux-ci ont développé une capacité remarquable de détection précoce et cette compréhension des causes profondes des phénomènes qui font poser les bons diagnostics. Tant et si bien que la tentation est forte pour l'État de se délester de certaines responsabilités en leur assignant de trop lourds mandats; il faut certes y puiser des connaissances, reconnaître leur apport et les mettre à contribution mais il faut aussi les soutenir et augmenter leurs maigres ressources. Souvent ce sont ces mêmes groupes qui connaissent bien les stratégies partenariales si déterminantes en prévention, les dispositifs pertinents à mettre en place; ils ont l'habitude du dialogue et du respect de l'autre indispensables aux pratiques de partenariat.

### **Un partenariat bien réel**

Le partenariat, faut-il l'ajouter, est incontournable. Il faut des partenariats en prévention à tous les niveaux de la société québécoise. Il faut décentraliser, donc renforcer les partenariats intersectoriels locaux et favoriser les ajustements du

bas vers le haut mais dans la perspective d'une stratégie d'ensemble qui oriente et reflète, en même temps, les solutions locales. Cette stratégie d'ensemble doit constamment rappeler, à tous les niveaux d'intervention, qu'elle se veut axée sur les besoins de la population, que la personne humaine est au centre de sa raison d'être. En outre, bon nombre de problèmes de sécurité nécessitent une analyse à une échelle plus large que locale. L'approche de résolution de problèmes de la police communautaire, par exemple, d'identifier les problèmes et de trouver des solutions en interpellant un service municipal, la polyvalente etc., bref l'ensemble des acteurs locaux concernés, ne fonctionne que si tous les paliers d'une organisation se mobilisent autour de la même approche. Ainsi, le Service de police doit-il interpellé à son tour la Commission scolaire, la Régie régionale etc. Les individus, à la base, sur le terrain, ne peuvent porter tous les niveaux de résolution puisque le régional et le national sont hors de leur portée.

À cet égard, il faut dire que les partenaires potentiels au palier local sont, en pratique, facilement en compétition les uns avec les autres, ce qui exige des paliers supérieurs d'inciter au dialogue local et de mettre l'épaule à la roue pour unir les efforts: favoriser la mise en commun des expertises, la reconnaissance des intervenants, la consolidation des ressources humaines et financières, le consensus autour d'un plan d'action. Il ne s'agit pas d'imposer un modèle mais de responsabiliser tous les niveaux. Au fond, tous les chemins mènent à Rome quand on s'entend pour viser la concertation; toutes les approches, toutes les créativité qui y poussent sont bonnes. Personne ne doit s'en laver les mains. Le meilleur niveau pour se préoccuper de prévention est celui où l'on est. Le pire danger est de faire reposer la prévention sur un seul niveau d'intervention, voire une seule personne, au risque d'en saper la continuité.

En clair, il faut revenir à une approche intégrée où les collectivités locales puissent avoir les moyens de reconstituer leur analyse de la situation, poser un diagnostic commun au plan communautaire et socio-sanitaire et renverser la vapeur, laisser le moins de travail possible à la répression. Une telle approche commande, au premier chef, une formation multidisciplinaire adéquate pour poser de bons diagnostics de sécurité.

Cette formation pourra bénéficier du savoir faire et de la méthodologie développés au cours des deux dernières décennies à travers le monde en matière de sécurité urbaine et de prévention de la délinquance et de la violence, entre autres en Europe et ailleurs en Amérique du Nord. En France, par exemple, il existe un cours annuel à l'intention des coordonnateurs locaux de prévention. Les groupes communautaires, entre autres, ressentent un grand besoin d'outils de perfectionnement pour améliorer la pratique au quotidien, les façons de faire, particulièrement l'intégration transversale de la prévention. Les services municipaux pourraient également en bénéficier. (Ce qui implique évidemment de sensibiliser les élus municipaux à l'importance de cette intégration.) Et que dire des intervenants et intervenantes auprès de la jeunesse, qu'il s'agisse d'éducation ou de loisirs, dont le travail de première ligne fixe les modèles auxquels les jeunes se réfèrent pour la résolution de problèmes.

## **Pourquoi le cambriolage au rang des priorités d'une stratégie en prévention ?**

Enfin, l'on s'étonnera peut-être de voir figurer le cambriolage au rang de priorité d'une stratégie de prévention; il s'agirait d'un choix justement stratégique. Dans les sondages d'opinions, le cambriolage arrive en tête de liste des crimes décriés par la population. S'il y a donc un problème qui se prête bien à la concertation, à la mobilisation du milieu, à l'analyse des situations, à la mise à l'essai de dispositifs de prévention situationnelle, c'est bien celui-là. C'est le crime qui affecte le plus de gens au Québec et qui mine plus profondément qu'on ne l'imaginerait la confiance de la population dans ses institutions. Or les programmes connus de prévention de cambriolage donnent des réductions de 50 à 70% et contribuent énormément à la hausse du sentiment de sécurité. Du fait qu'il soit un besoin vivement ressenti, il peut permettre des bancs d'essai qui mènent au succès et incitent à aller plus loin dans une démarche intégrée de prévention.

## **IV - Le cheminement vers une stratégie de sécurité et de prévention de la criminalité pour le Québec**

Faut-il, à ce stade-ci, déterminer des étapes bétonnées de mise en oeuvre d'une stratégie québécoise de prévention? Nous ne le croyons pas. Sur le terrain comme aux plus hauts niveaux décisionnels, **l'expertise existe et le minimum de ressources est en place. Pour développer un modèle de stratégie proprement québécois, s'il est un ingrédient indispensable, vital, c'est bien la volonté politique.**

On ne peut faire l'économie d'une volonté politique claire qui s'articule dans des mandats clairement donnés à des instances clairement identifiées. Bien sûr il faudra un plan d'action, un lieu de responsabilité au sein de l'appareil gouvernemental pour l'élaboration d'une telle stratégie. Évidemment on voudra amorcer une sensibilisation des hauts fonctionnaires des divers ministères concernés à la nature et aux bénéfices éventuels d'une approche interministérielle en matière de sécurité et de prévention de la criminalité. Il sera sans aucun doute nécessaire de promouvoir, auprès des responsables des villes, une intervention municipale mieux articulée et intégrée en matière de sécurité et de prévention de la criminalité, concevoir une stratégie pour inciter les médias d'information à mettre en valeur les bénéfices de la prévention. Assurément faudra-t-il commencer à coordonner tous les efforts déjà consentis à la prévention. De tels gestes seraient certainement qualifiés d'initiatives heureuses. Mais la pierre d'angle de l'édifice demeurera la volonté politique: pour le bâtir, commençons donc par le commencement.

Le Grand Robert de la langue française attribue au XIIIe siècle la première utilisation du mot "prévention"; il nous viendrait de l'astronomie, pour être adopté par le vocabulaire juridique, au siècle suivant, au sens d'action d'arriver le

premier". Il y a fort à parier, si l'on se mettait, que le Québec saurait prévenir la violence et la criminalité et "arriver le premier", sinon dans le monde, dans le coeur des Québécoises et des Québécois qui pourraient vivre et prospérer en paix.

## **V- Les éléments-clés d'une approche intégrée en prévention**

En guise de conclusion, voici un bref résumé des principaux éléments qui devraient contribuer à une meilleure pratique en prévention de la violence et de la criminalité au Québec;

- ⊗ D'abord et avant tout, une stratégie d'ensemble, intersectorielle, multidisciplinaire centrée sur la personne humaine, misant sur les capacités locales, assurée par le leadership de l'État;
- ⊗ la mise sur pied d'un comité consultatif rattaché à un ministère et composé de représentants du terrain;
- ⊗ une meilleure coordination des initiatives en promotion de la sécurité et prévention de la violence et de la criminalité;
- ⊗ l'offre d'un perfectionnement et d'un soutien technique pour tous les intervenants;
- ⊗ une meilleure jonction entre la recherche et la pratique sur le terrain;
- ⊗ des outils d'évaluation simples et accessibles pour tous les intervenants en prévention;
- ⊗ un appui formel et une meilleure reconnaissance des groupes communautaires qui interviennent en prévention.

**Le présent document est le fruit d'une réflexion menée par un groupe de personnes, qui se sont d'abord impliquées à titre individuel en décidant de mettre en commun leurs expériences et leurs connaissances, dans le but de contribuer à l'avancement de la cause de la prévention de la violence. Les objectifs spécifiques de la démarche consistaient à produire un argumentaire qui ferait ressortir le potentiel, les bénéfices, les retombées et la rentabilité de la prévention. Pour ce faire, il s'agissait de réaliser une analyse critique de l'état d'avancement de la prévention de la violence au Québec et d'identifier les éléments-clés d'une approche intégrée en prévention de la violence et de la criminalité.**

**Il s'agit de;**

**Monsieur Jacques Brodeur**, Conseiller en éducation pour un avenir viable, CEQ

**Monsieur Serges Bruneau**, Coordonnateur, Comité sur les problèmes sociaux, Direction générale, Comité du maire, Ville de Montréal

**Madame Michèle Charland**, Directrice, Développement Québécois de la sécurité des femmes

**Monsieur Maurice Chalom**, Ph D, Conseiller en relation avec la communauté, Service de police de la communauté urbaine de Montréal

**Madame Léa Cousineau**, Sous-ministre associée chargée du secrétariat à la condition féminine

**Madame Jocelyne Paquet**, Agente de recherche, Secrétariat à la condition féminine

**Monsieur Louis Poirier**, Coordonnateur adjoint, Réseau Villes et Villages en santé

**Madame Dominique Richard**, Directrice générale, Fondation Docteur Philippe-Pinel

**Monsieur Claude Vézina**, Directeur adjoint, Centre international de la prévention de la criminalité

**Monsieur Lorrain Lavoie**, Chef de police de la ville de St-Hyacinthe

#### **RÉDACTRICE**

**Madame Nicole Lacelle**

#### **REMERCIEMENTS**

Les membres du groupe de réflexion désirent remercier le Ministère de la Sécurité Publique et Madame la Ministre Louise Harel, alors ministre d'état de l'Emploi et de la Solidarité, responsable de la Condition féminine et de l'Action communautaire autonome, pour leurs précieuses contributions financières sans lesquelles le développement de cet argumentaire n'aurait pas été possible.

## **JUIN 1999**

<http://www.edupax.org/>